



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 17 heures

Ordre du jour

Séance publique

Communications.

Interpellation citoyenne

- [1] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2557802 \(R\)](#)

Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par Mmes Laurence HANON et Hanina EL HAMAMOUCHI.

Interpellation concernant la présence de bancontacts et de services bancaires à Neder-over-Heembeek.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [2] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2558978 \(R\)](#)

Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 323.700,00 EUR.

Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 323.700,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* Article 56110/33202 du budget ordinaire 2023 :

- 10.000,00 EUR à l'asbl "Art Lounge 9" pour l'organisation de l'événement "Diwali Festival 2023";
- 10.000,00 EUR à l'asbl "Les Nocturnales" pour l'organisation du spectacle «Le Carnaval des animaux»;
- 50.000,00 EUR à l'asbl "Brufête" pour l'organisation de concerts d'artistes bruxellois.es dans des lieux de la Ville;
- 50.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Major Events" pour la programmation dans le cadre de l'anniversaire des 50 ans du Hip Hop;
- 50.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Major Events" pour la programmation sur la danse dans le cadre de la saison estivale 2024;

* Article 76210/33202 du budget ordinaire 2023 :

- 700,00 EUR à l'association de fait "Autour de Marguerite" pour la mise en place de cours cinéma;
- 50.000,00 EUR à l'asbl "Brufête" pour la réalisation des animations en espace publique pour les 60 ans de l'Immigration marocaine et turque en Belgique.
- 50.000,00 EUR à l'asbl "Brufête" pour la programmation dans le cadre de l'anniversaire des 50 ans du Hip Hop;

- 30.000,00 EUR à l'asbl "Geopolis" pour la mise en place d'un concours de photographie.

* Article 77210/33202 du budget ordinaire 2023 :

- 500,00 EUR à l'asbl "Monokino" pour l'organisation de l'événement "Hommage aan Tabea Blumenschein";
- 6.500,00 EUR à l'asbl "Le P'tit Ciné" pour le festival de cinéma "En Ville!" 2024;
- 12.500,00 EUR à l'asbl "Born to be Cheap" pour l'organisation du festival Courts Mais Trash & Queer Mais Trash 2024;
- 1.500,00 EUR à l'asbl "Fantastic" collectif pour l'organisation de l'événement "Dramatik, Poëtik & Plastik Babelair".

* Article 77210/43501 du budget ordinaire 2023 :

- 2.000,00 EUR à/aux Maison(s) de quartier - Centre d'animation (Association de droit public) pour le séjour culturel et pédagogique à la Côte d'Opale.

- [3] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2559615 \(R\)](#)
Culture & Tourisme.- Subsidies de fonctionnement .- Montant total : 13.000,00 EUR.
Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 13.000,00 EUR aux associations suivantes, réparti comme suit :
* Article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.
- 7.500,00 EUR à l'asbl "Cinémathèque Royale de Belgique";
* Article 76210/33202 du budget ordinaire 2023.
- 500,00 EUR à l'association de fait "Atomium-Louise";
* Article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.
- 5.000,00 EUR à l'asbl "CHAMO events & communication".
-
- [4] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2559560 \(R\)](#)
Culture & Tourisme.- Subsidies complémentaires de fonctionnement.- Montant total : 125.000,00 EUR.
Octroyer des subsides complémentaires de fonctionnement pour un montant total de 125.000,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :
* Article 76210/33202 du budget ordinaire 2023.
- 25.000,00 EUR à l'asbl "Théâtre de Poche";
- 25.000,00 EUR à l'asbl "Centre Culturel Bruxelles Nord - Maison de la Création";
- 25.000,00 EUR à l'asbl "Les Brigittines";
* Article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.
- 50.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Major Events".
-
- [5] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2553527 \(R\)](#)
Culture - Subside d'investissement.- Budget extraordinaire 2023.- Asbl "Société Royale d'Archéologie de Bruxelles".- Montant : 3.000,00 EUR.
1) Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 3.000,00 EUR à l'asbl "Société Royale d'Archéologie de Bruxelles" pour l'acquisition d'équipement informatique.- Article 76210/52252 du budget extraordinaire 2023 (projet n° HF10-228-2009).- 2) Adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.
-
- [6] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2557572 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/437.- Marché public de services ayant pour objet la production des documents de marché et l'assistance dans le cadre du lancement et de la passation du marché public de travaux ayant pour objet la reprise de la conception, la rénovation lourde, le financement et la maintenance de l'immeuble de Ligne en nouveau centre de police de la Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles, sous forme d'un «design (partie exécution), Build, Finance et Maintain, situé rue de Ligne 2-8, à 1000 Bruxelles.- Procédure négociée sans publication préalable.- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2023/437.- Dépense de 163.350,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 3 opérateurs économiques.- Articles 33066/72260 et 33066/72360 du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° YM06-2-2016 et YM06-3-2017.- Emprunt : article 33003/96151.- Prendre pour information la décision n° 382 du Collège du 09/11/2023, en application de l'article 234, paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

- [7] **Espaces publics et verts** - Logistique - Parc automobile - [2557832 \(R\)](#)
Soutien logistique 2024.- Asbl "A.M.A. JEUNESSE GYM" (1070 Bruxelles).
Mettre à disposition de l'asbl "A.M.A. JEUNESSE GYM" une camionnette pour le transport de chaises roulantes électriques le 09/03/2024 et le 07/04/2024 aux conditions reprises dans l'arrêté.
-

- [8] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2550617 \(R\)](#)
Appel à projets Climat 2023.- Octroi des subsides Climat.- 2e session.- Dossier Irisnext 2023/2519.
1) Les subsides aux lauréats de la 2e session de l'appel à projets Climat 2023 sont octroyés à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2023:
- 18.370,00 EUR en faveur de ID2023_06 "Hope and Change" asbl (BE 0801.155.068);
- 8.970,00 EUR en faveur de ID2023_07 "Les Brigittines" asbl (BE 0461.140.275);
- 5.000,00 EUR en faveur de ID2023_13 "Vegan Brussels" asbl (BE 0848.608.557);
- 5.150,00 EUR en faveur de ID2023_14 "Ferrer Formations" asbl (BE 0430.788.282);
- 5.000,00 EUR en faveur de ID2023_15 "Muntpunt" asbl (BE 0838.774.539);
- 6.100,00 EUR en faveur de ID2023_17 "Potabilis/Comité de Quartier Adopt/Ninop" (association de fait).
Les dépenses seront financées par la trésorerie.
Les subsides aux lauréats de la 1ère session de l'appel à projet Climat 2023 sont octroyés à l'article 87906/52252 (budget extraordinaire 2023 M. l'Echevin HELLINGS - compétence climat) :
- 25.000,00 EUR en faveur de ID2023_08 "Centre d'entreprises Les Ateliers des Tanneurs" asbl (BE 0848.608.557);
- 20.500,00 EUR en faveur de ID2023_11 "Canal It Up" asbl (BE 0746.786.469);
- 30.000,00 EUR en faveur de ID2023_12 "PermaFungi" srl (BE 0546.704.074);
- 20.000,00 EUR en faveur de ID2023_18 "Planet D/Fondation Roi Baudouin" asbl (BE 0415.580.365);
- 30.000,00 EUR en faveur de ID2023_21 "Atelier des Tropiques" asbl (BE 0680.958.113).
Les dépenses seront financées par un emprunt.
Défraiement bénévoles pour leurs prestations :
- 500,00 zinnnes en faveur de ID2023_11 "Canal It Up" asbl (BE 0746.786.469).
La dépense est financé par l'engagement 23/032735 déjà existant, visant l'acquisition de "bons d'achats électroniques en faveur de l'économie locale".
2) Charger le Collège des modalités d'exécution.

- [9] **Patrimoine public** - - Techniques spéciales - [2557508 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/344.- Marché public de travaux ayant pour objet la valorisation de toitures des écoles de la Ville de Bruxelles.- Procédure négociée directe avec publication préalable.- Modification de la décision n° 77 du conseil du 02/10/2023.
Modifier la décision n° 77 du Conseil communal du 02/10/2023, il y a lieu de lire : Principe.- Estimation de la dépense à 473.406,60 EUR TVA comprise (lot 1 : 53.000,00 EUR TVA comprise et lot 3 : 420.406,60 EUR TVA comprise).- Marché par procédure négociée directe avec publication préalable en application des articles 35, 6° et 41 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2023/344.- Adopter l'erratum de l'avis de marché.- Article 87966/72460 du budget extraordinaire de 2023 (n° de projet AEK06-1-2014).- Emprunt : article 87903/96151.

- [10] **Patrimoine public** - - Techniques spéciales - [2557969 \(R\)](#)
Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR (hors TVA).- Budget extraordinaire.
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 11.338,57 EUR, TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2023.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 396 du Collège du 09/11/2023, en application de l'article 234, § 3, de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

- [11] **Espaces publics et verts** - - Études - Permis - [2556445 \(R\)](#)
66/23 - EPV/2023/201/TP - Convention de subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, pour l'installation de dropzones.
Adopter la convention n° EPV/2023/201/TP concernant la subvention, par la Région de Bruxelles Capitale, pour l'installation de dropzones.
- [12] **Espaces publics et verts** - - Études - Permis - [2539440 \(R\)](#)
04/23.- PM 347/2021.- Petit Chemin vert.- Règlement complémentaire de Police.
Modifications relatives aux voiries reprises dans le présent arrêté aux articles 1, 5 et 10 du règlement complémentaire de Police relatif aux voiries communales et régionales situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [13] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2507849 \(R\)](#)
Subside 2023 à l'asbl "Sablon, Quartier des Arts et du Commerce".- Montant : 35.000,00 EUR.
Octroyer un subside pour un montant de 35.000,00 EUR à l'asbl "Sablon, Quartier des Arts et du Commerce" pour l'organisation de l'événement "Les Nocturnes du Sablon 2023".- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2023.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

- [14] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2556397 \(R\)](#)
Marché public de travaux ayant pour objet la construction d'un columbarium dans les cimetières de Haren et de Neder-over-Heembeek.- Principe.- Dossier EPV/2023/139.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2023/139.- Dépense de 100.000,00 EUR TVA comprise.- Article 87805/725/60 du budget extraordinaire de 2023 (projet d'investissement n° ZJ05-14-2023.- Chantier/bien n° 218581-218582 (chantier) et 218583-218584 (maintenance).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 423 du Collège du 09/11/2023 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-

- [15] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2549018 \(R\)](#)
Marché public de travaux ayant pour objet les travaux de plantation en espaces publics dans le cadre de la végétalisation de la Ville suite aux résultats d'études de faisabilité réalisées par l'entrepreneur.- Principe.- Dossier EPV/2023/137/EV.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2023/137/EV.- Dépense de 150.000,00 EUR TVA comprise.- Article 76605/731/60 du budget extraordinaire de 2023 (projet d'investissement n° ZJ05-27-2021).- Chantier/maintenance n° 216704 - 216705.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 270 du Collège du 09/11/2023 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

- [16] **Affaires citoyennes** - Petite enfance - - [2494552 \(R\)](#)
Fermeture définitive de la halte-accueil "Rotonde", rue François Vekemans, 48 à 1120 Bruxelles et de la halte-accueil "Princesse Joséphine Charlotte", rue des Charpentiers 2 à 1000 Bruxelles.
Adopter la fermeture définitive au 01/01/2023 de la halte-accueil "Rotonde", rue François Vekemans, 48 à 1120 Bruxelles et au 13/11/2023 de la halte-accueil Princesse Josephine-Charlotte, rue des Charpentiers, 2 à 1000 Bruxelles.
-

- [17] **Affaires citoyennes** - Petite enfance - - [2547407 \(R\)](#)
Subsides aux associations qui promeuvent la visibilité du service Petite Enfance et convention avec un organisme qui promeut la littérature de jeunesse dans les milieux d'accueil de la Ville de Bruxelles.- Désignation des bénéficiaires et du montant attribué.- Année 2023.
1) Octroi des subsides sans convention aux associations qui promeuvent la visibilité du Service Petite Enfance et aux organismes qui sont au Service de la Petite Enfance pour l'année 2023 comme suit :
- 5.000,00 EUR pour l'asbl "Ribambelle", rue Van Artevelde 85-87 à 1000 Bruxelles;
- 15.000,00 EUR pour l'asbl "Grandir ensemble à Laeken", boulevard Emile Bockstael 160 à 1020 Bruxelles;
- 8.840,00 EUR pour l'asbl "Lapsus Lazuli" "Cie DOCTEURS ZINZINS", avenue Général de Gaulle 42 à 1050 Ixelles.
2) Octroi de subsides avec une convention de collaboration à l'organisme qui promeut la littérature de jeunesse en échange de formations de lecture organisés dans les crèches Francophone pour l'année 2023 comme suit :
- 9.000,00 EUR pour l'asbl "La Maison de la Littérature de Jeunesse LE WOLF", rue des Chapeliers 27 à 1000 Bruxelles;
3) Adoption de la convention de collaboration entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "La Maison de la Littérature de Jeunesse LE WOLF".
Article 84497/33202 du budget de 2023 (ED 23/33372).
-

- [18] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2555221 \(R\)](#)
Contrat de quartier durable Bockstael.- Opération 3.2 «Abords de l'ancienne gare».- Autorisation d'occupation précaire d'un bien du domaine public d'Infrabel n° 105000020.14.1.
Occupation précaire d'un bien du domaine public d'Infrabel n° 105000020.14.1.- Redevance d'occupation fixée à 1,00 EUR symbolique.

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

- [19] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2557551 \(R\)](#)
Adhésion à la centrale d'achat M1104.
Adhérer à la centrale d'achat M1104 proposé par le SPF BOSA.
- [20] **Régie foncière & Affaires économiques** - Opérations immobilières - - [2550783 \(R\)](#)
Acquisition d'un espace commercial avec jouissance exclusive de 6 emplacements de vélo, d'une cave et de deux emplacements de parking dans le bloc CC' de la résidence "Hippodrome" (rue de l'Emancipation 11 - 1020 Bruxelles) et octroi d'un droit d'emphytéose à la Fondation Prince Laurent.
1) Approuver l'acquisition pour cause d'utilité publique des biens suivants sis dans le bloc CC' de la Résidence "Hippodrome", situés à 1020 Bruxelles, rue de l'Emancipation, 11 :
- l'espace commercial 1.02 situé au rez-de-chaussée du Bloc C, cadastré C66X2P0874 (Ville de Bruxelles) et D374A4P0722 (commune de Jette) comprenant la jouissance exclusive et privative de 6 emplacements de vélos;
- la cave "commerce 4" située au 3ème sous-sol du Bloc C et C', cadastrée C66X2P1024 (Ville de Bruxelles) et D374A4P0872 (commune de Jette);
- l'emplacement de parking 101 situé au 3ème sous-sol du Bloc C et C', cadastré C66X2P1125 (Ville de Bruxelles) et D374A4P0973 (commune de Jette);
- l'emplacement de parking 102 situé au 3ème sous-sol du Bloc C et C', cadastré C66X2P1126 (Ville de Bruxelles) et D374A4P0974 (commune de Jette);
pour un prix total de 643.036,05 EUR TVA 21% comprise (à majorer des frais de notaire).
2) Octroyer à la Fondation Prince Laurent pour le bien-être des animaux domestiques et sauvages un droit d'emphytéose d'une durée de 99 ans à titre gratuit sur les biens décrits sous l'article 1, étant entendu que tous les impôts, taxes et charges liés à ces biens seront à charge de la Fondation Prince Laurent.
3) Octroyer un subside à la Régie foncière pour l'achat des biens visés par l'arrêté du Conseil communal en annexe, à hauteur du prix total d'acquisition (c'est-à-dire le prix total du terrain et des constructions TVA comprise), des frais de notaire et des charges financières d'emprunt supportées par la Régie foncière pour l'acquisition des biens, le cas échéant.

-
- [21] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2558788 \(R\)](#)
Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR (hors TVA).- Budget extraordinaire.
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 2.662,32 EUR, TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2023.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 483 du Collège du 09/11/2023, en application de l'article 234, § 3, de la nouvelle loi communale.

-
- [22] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2558093 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/435.- Marché public de travaux ayant pour objet la rénovation des supports cloches de la grande tour à l'Hôtel de Ville, Grand Place à 1000 Bruxelles.
Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale 5.587,78 EUR TVA comprise.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier : 218898.- Projet d'investissement n° CC06-336-2009.- Emprunt : article 77303/96151.- Prendre pour information la décision n° 475 du Collège du 09/11/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

-
- [23] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2557773 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/433.- Marché public de travaux ayant pour objet les réparations des ascenseurs du KVS, rue de Laeken 146, 1000 Bruxelles.
Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 16.476,21 EUR TVA comprise.- Article 77210/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier : 218839.- Projet d'investissement n° HF10-328-2009.- Emprunt : article 77203/96151.- Prendre pour information la décision n° 472 du Collège du 09/11/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Maes

[24] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2558512 \(R\)](#)

Marché de travaux ayant pour objet l'aménagement de 6 îlots dans le quartier des Marolles : Ilot Lacaille-Fleuristes, Ilot Square Arrosoir, Ilot Sainte-Thérèse, Ilot Porte Rouge, Ilot Montserrat, Ilot Prévoyance.- Dossier 0602/V005/2023.

Dépense supplémentaire de 938.246,10 EUR (TVA comprise) résultant du dépassement du montant du principe lors de l'attribution.- Article 93022/73160 du budget extraordinaire de 2023 (projet n° DW22-6-2018) moyennant un transfert de 717.408,26 EUR depuis le projet PA22-12-2019, même article budgétaire.- Emprunt : article 93022/96151 et subside.

Questions

[25] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2559660 \(R\)](#)

Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.

Question concernant l'état des logements sociaux de la Ville de Bruxelles et la politique de rénovation de ces derniers.
